

Vers une évolution des organisations professionnelles et une certification des compétences pour garantir une qualité de service au citoyen

Alain GAUDET, France

Mots clef

Systèmes organisationnels européens, valeurs communes européennes, interdisciplinarité certification, organe de certification

SOMMAIRE

Face aux enjeux européens, la profession de géomètre expert en France, doit s'interroger sur la nécessaire évolution de sa structure. Son organisation souvent enviée par des confrères amis européens, lui confère une certaine responsabilité en ce domaine. Elle doit pouvoir être capable de constituer une force de proposition pour faire amender un modèle unique organisationnel européen par les instances Européennes.

Parallèlement à cela face aux valeurs communes exigées pour les professionnels libéraux exerçant au sein de la communauté européenne, face aux enjeux humanitaires de paix civile, de développement durable, face aux enjeux professionnels de plus en plus complexes, le géomètre peut-il comme il y a vingt ans maîtriser l'ensemble du panel de ses activités.

S'il ne doit pas ignorer les bases de toutes ses activités, il doit être amené à opter pour des formations spécifiques, complémentaires à sa formation d'ingénieur.

Il pourra ainsi, avoir la faculté d'orienter avec un haut niveau de qualification, son activité principale et garantir ainsi au citoyen consommateur ce que celui-ci est en droit d'attendre de tout professionnel libéral.

Ce niveau de compétence devra obligatoirement être dans le temps certifié, afin de conserver et de protéger le titre d'expert à ce professionnel.

Nom de l'auteur : Alain GAUDET

Titre de l'article : Vers une évolution des organisations professionnels et une certification des compétences pour garantir une qualité de service au citoyen

GéoCongrès

Québec, Canada, 2-5 octobre 2007

Vers une évolution des organisations professionnelles et une certification des compétences pour garantir une qualité de service au citoyen

Alain GAUDET, France

« L'homme raisonnable s'adapte au monde ; l'homme déraisonnable s'obstine à essayer d'adapter le monde à lui même. Tout progrès dépend donc de l'homme déraisonnable ». Cette citation de George Bernard Shaw dramaturge irlandais je voudrais la compléter par une seconde citation d'un romancier britannique John Galsworthy qui a écrit : « Si vous ne réfléchissez pas sur l'avenir vous n'aurez pas d'avenir »

Pardonnez-moi de commencer ces propos par deux citations mais elles me permettent de placer un débat philosophique qui me semble aujourd'hui indispensable d'ouvrir. En effet devant les enjeux européens comment peut-on décrire et défendre une vision uniforme de la profession de géomètre en Europe, avec une multiplicité des systèmes organisationnels ?

Dans certains pays européens, le système s'ouvre au monde global de la topographie . Ainsi au sein de la même organisation nous trouvons des fonctionnaires d'Etat, des Universitaires et des professionnels libéraux. Dans d'autres pays le système se trouve cloisonné sous différentes organisations, et chacun ignore l'autre en parfaite indifférence. En France l'Ordre des Géomètres experts crée en 1946 mais issue d'une réflexion datant d'un siècle plus tôt, constitue le corps du professionnel libéral. Parallèlement à cela une association l'Association Française de Topographie regroupe le corps des fonctionnaires des universitaires et des ingénieurs topographes. Deux organisations avec des missions certes différentes mais qui se côtoient que très rarement, alors que les uns et les autres sont unanimes pour reconnaître l'importance d'un partenariat public – privé, et du rôle incontournable du travail interdisciplinaire.

La profession européenne, doit-elle accepter de rester dans cette multiplicité, sans s'interroger et sans s'inquiéter, qu'un jour, qui peut être proche, une commission Européenne pour affirmer et garantir le droit du Citoyen et satisfaire son exigence croissante et justifiée, vienne bousculer ce fonctionnement professionnel européen anarchique?

L'ordre des Géomètres Experts Français dont l'organisation est souvent enviée par nos confrères européens, doit réfléchir aujourd'hui sur l'évolution de son système et doit constituer avec certains ordres amis européens, la force de proposition pour faire amender par les Instances Européennes un modèle organisationnel professionnel unique européen.

Une démarche similaire est engagée pour faire reconnaître notre haut niveau de qualification à BAC +5ans.

Une démarche identique va être menée demain pour adapter à la profession européenne de géomètre les valeurs communes, récemment adoptés par Le Comité Européens des Professions Libérales,

Nom de l'auteur : Alain GAUDET

Titre de l'article : Vers une évolution des organisations professionnels et une certification des compétences pour garantir une qualité de service au citoyen

GéoCongrès
Québec, Canada, 2-5 octobre 2007

Les géomètres européens qu'ils soient du monde administratif, universitaire ou libéral doivent pouvoir évoluer en parfaite harmonie. Comment peuvent-ils se connaître, réfléchir, défendre leur système éducatif, défendre le travail d'équipe, fréquenter le monde de la recherche et vouloir faire évoluer leur propre monde en ignorant leurs partenaires et en restant isolé dans des structures différentes. Comment peuvent-ils enfin se faire reconnaître devant les instances européennes, s'ils ne représentent qu'une minorité, alors que ces mêmes institutions ne souhaitent entendre qu'un seul discours

Ce système organisationnel, notre système organisationnel, aujourd'hui doit évoluer pour s'adapter à la mondialisation et s'ouvrir à la volonté des Instances européennes qui recherchent une valorisation des professionnels au travers d'hommes responsables, qui évoluent et qui innovent.

Ne voyez pas dans mes propos une volonté de déstabilisation d'institutions de quelques natures qu'elles soient, ou une tentative de révolution comme notre pays sait les mettre en œuvre. Ils sont prononcés seulement avec la simple idée de réveiller notre vieille Europe et ses institutions, sans aucune arrière pensée corporatiste, seulement pour montrer à nouveau avec force, que les géomètres, comme ils ont toujours su le faire et le feront toujours, restent très ouverts à toute mutation intelligente, et à toute approche interdisciplinaire,

Dans le même esprit, face aux enjeux humanitaires de paix civile et de développement durable, face aux enjeux technologiques, juridiques et professionnels de plus en plus complexes, le géomètre aujourd'hui peut-il comme il y a seulement vingt ans maîtriser totalement et parfaitement l'ensemble du panel des activités que lui offre sa profession et ses connaissances.

Les connaissances acquises pendant son cursus universitaire lui permettent de maîtriser les bases de l'ensemble de ce panel. Son expérience professionnelle et sa sensibilité personnelle vont cependant amener le géomètre à opter pour des formations spécifiques complémentaires indispensables, à sa formation initiale d'ingénieur.

Ainsi il pourra par la suite développer et orienter ses activités en fonction de son domaine de compétence qu'il aura souhaité privilégier. Ce domaine devra naturellement être validé dans le temps pour garantir au citoyen consommateur ce qu'il est en droit d'attendre, à savoir une prestation de haute qualité assurée par un véritable expert.

Certes la soif de formation que manifeste le professionnel géomètre est un atout qui vient conforter l'idée que ce dernier souhaite toujours rester le leader en son domaine. Mais cette démarche volontaire de formation, est-elle suffisante si elle n'est pas sanctionnée ? Est-elle suffisante si elle n'est pas régulière ?

C'est ainsi qu'apparaît l'idée de certification des domaines de compétences.

Le géomètre spécialiste du foncier, revendique avec force et très justement cette compétence. Mais le contrôle et la validation de cette spécialité est-elle régulière, et qui l'effectue ? Certes le professionnel membre d'une profession réglementée se voit sanctionné par ces pairs en cas d'incompétence. Par contre le professionnel non membre d'une profession organisée, peut très souvent continuer d'exercer souvent sans sanction, le client consommateur étant parfois son seul juge.

Nom de l'auteur : Alain GAUDET

Titre de l'article : Vers une évolution des organisations professionnels et une certification des compétences pour garantir une qualité de service au citoyen

GéoCongrès

Québec, Canada, 2-5 octobre 2007

Nous ne pouvons plus nous satisfaire de cette absence de règles uniformes au niveau européen, comme nous ne pouvons plus rester allergique à une certification de nos compétences.

Cette certification est la garantie que nous devons apporter demain au consommateur européen, et qui sera exigée pour répondre à la concurrence favorisée par la Commission Européenne. Elle semble nécessaire aussi pour trois raisons importantes:

- parce qu'il y a asymétrie de l'information ou la différence d'information entre le consommateur et le prestataire de services. Le consommateur peut éprouver des difficultés à juger la qualité de services qu'il achète, il a donc besoin d'un prestataire de haut niveau qui présente des garanties.
- parce qu'il y a des effets externes. Les services peuvent avoir une incidence sur des tiers, c'est pourquoi il est important que des règles s'imposent au prestataire comme à l'acheteur afin qu'il prenne suffisamment en compte les effets externes et qu'il ait des interprétations juridiques et techniques stables et uniformes.
- pour respecter cette notion de biens publics. Certains services des professions libérales (administration de la justice, développement urbain de qualité..) sont considérés comme des biens publics présentant une valeur pour l'ensemble de la société. Le professionnel géomètre peut s'engager en son nom personnel, à prendre en compte la législation actuelle et à l'appliquer de façon complète pour son client afin de respecter le bien public.

Cette certification doit être une des bases pour faire progresser notre profession et devra s'exercer selon des règlements intelligents que la profession au niveau européen devra définir elle-même pour l'encadrer.

Mais pouvons nous encore, nous satisfaire d'une validation exercée par une seule catégorie d'un corps professionnel sans que l'ensemble de la profession soit représenté, et sans une certaine ouverture à d'autres professionnels.

Si dans le domaine de la compétence foncière la profession formule des réticences à cette certification et à cette ouverture ce qui peut s'expliquer par un certain conservatisme, la démonstration est à mes yeux plus réelle et facile, quand nous abordons les autres domaines du panel des activités de notre profession. Je ne prendrai qu'à titre d'exemple les domaines de l'urbanisme, du juridique, de l'information géographique, où la certification et la pluridisciplinarité de l'organe de validation, me paraissent encore plus évidentes. Dans ces domaines un consensus me paraît possible.

Il est maintenant venu le temps je pense, que la profession dans son espace européen, affronte cette double évolution, celle de ses institutions et celles de la certification de ses compétences afin que nous constituions une force politique professionnelle et européenne incontournable pour participer notamment et activement à une réflexion prospective et agir bien en amont de toutes nouvelles directives Européennes.

Je voudrais enfin pour terminer, profiter de ce Géocongrès International ou de nombreux confrères francophones sont présents et de la présence du Président de l'Ordre des Arpentiers Québécois et du Président de l'Ordre des Géomètres experts français, pour leur proposer que ces évolutions soient la base d'échanges communs entre les deux Ordres, réflexions qui pourraient bénéficier à nos confrères Européens et à l'ensemble des géomètres francophones.

Nom de l'auteur : Alain GAUDET

Titre de l'article : Vers une évolution des organisations professionnels et une certification des compétences pour garantir une qualité de service au citoyen

GéoCongrès
Québec, Canada, 2-5 octobre 2007

NOTES BIOGRAPHIQUES

Géomètre expert à Clermont Ferrand (France) depuis 1974

Responsabilités au sein des Instances de l'Ordre des Géomètres Experts Français :

- région Auvergne Limousin : Président Régional de juin 2001 à juin 2007
- national : Président du Conseil Supérieur de l'OGE de juin 2003 à juin 2007

Actuellement :

Président d'honneur de l'OGE

Président de l'Association GEOMETRE EUROPAS (association de 6 pays européens de professionnels libéraux géomètres experts)

Vice Président du CLGE (Comité de Liaison des Géomètres Européens)

Président de la Fédération des Géomètres Francophones

Membre du bureau du CEPLIS (Comité Européen des Professions Libérales)

COORDONNEES

Alain GAUDET

Ingénieur ENSAIS

Géomètre Expert

15 boulevard Pochet Lagaye

63000 CLERMONT FERRAND

Téléphone : +33 473 261 425 - Télécopieur : +33 473 277 971

Adresse Internet : a-gaudet@orange.fr

Nom de l'auteur : Alain GAUDET

Titre de l'article : Vers une évolution des organisations professionnels et une certification des compétences pour garantir une qualité de service au citoyen

GéoCongrès

Québec, Canada, 2-5 octobre 2007